



COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Présents à l'ouverture de la séance : M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Marie-Thérèse BAGARRI – Mme Marlène BERTRAND – Mme Patricia LAZZARO – M. Frédéric MORLOT – Mme Marie-Claude FLAMENT – M. Arnaud DESHAYES – M. Roger SCATIZZI – Mme Charlotte ROMERO – M. Ezio DI CHIARA – M. Hervé MARTIN – M. Gérard BOURQUIN – Mme Betty MEYSSONNIER – M. Laurent LONG – Mme Nadia TRAINAR – M. Marc FONTANELLI – Mme Anne LANFRANCO – M. Jean-Christophe CLEMENT – M. Pascal DURAND – Mme Catherine ANTONA-CHOREL – Mme Dominique JOUANNIN – Mme Mireille PETITJEAN – M. Jean-Charles ROLLAND

Avaient donné pouvoir : M. Pablo DE LARD à Mme Charlotte ROMERO – Mme Jeanine BERTON à Mme Marie-Thérèse BAGARRI – M. Hervé MARTIN à M. Ezio DI CHIARA (à partir de 19h35) – Mme Annaïk JOUENNE à Mme Patricia LAZZARO – Mme Laura PIGNATEL à Mme Marlène BERTRAND – M. Marian CAORS à M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Anne LANFRANCO à M. Jean-Christophe CLEMENT (à partir de 19h35) – M. Pascal DURAND à Mme Mireille PETITJEAN (à partir de 19h35) – Mme Dominique JOUANNIN à M. Gérard BOURQUIN (à partir de 19h35)

Absent : M. Quentin VERRET

Mme BERTRAND procède à l'appel.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 juin 2019

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 juin 2019.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2019

Mme BERTRAND donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019. Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2019

Mme BERTRAND donne lecture du compte-rendu de la séance du 24 juin 2019.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2019

Mme BERTRAND donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019. Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions :

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions n° 2019/047/1826 à 2019/073/1853, prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal par délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n°99/15 du 12 octobre 2015.

Délibérations :

1. AFFAIRES GENERALES :

1.1 - Fixation des ouvertures dominicales pour les commerces de détail alimentaire et non alimentaire et de la branche automobile – Année 2020

Par 28 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable à la fixation des dates suivantes pour l'ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire et non alimentaire et de la branche automobile au titre de l'année 2020 : 12 janvier 2020 ; 28 juin 2020 ; 13 décembre 2020 ; 20 décembre 2020 et 27 décembre 2020.

1.2 - Modification de l'attribution de compensation de la métropole Aix-Marseille Provence pour l'année 2019

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve les rapports susvisés de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la métropole d'Aix-Marseille-Provence relatifs à l'activation de la clause de revoyure et à la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et approuve en conséquence le montant révisé de l'attribution de compensation 2019 « socle », porté à la somme de 30 005 €.

2. PERSONNEL :

2.1 - Modification de la liste des emplois permanents du personnel communal

Par 18 voix pour, avec 10 abstentions (Mme MEYSSONNIER, M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. CLEMENT, M. DURAND, Mme JOUANNIN, Mme PETITJEAN et M. ROLLAND), décide que le tableau présenté fixe l'effectif des fonctionnaires territoriaux nécessaire au bon fonctionnement des services communaux et remplace toutes les dispositions antérieures et autorise M. le Maire à recruter des agents pour occuper des emplois permanents, dans la limite des emplois créés, en recourant le cas échéant à des candidatures contractuelles à défaut de candidature correspondant aux besoins des services.

2.2 - Convention de mise à disposition de personnel auprès du comité communal d'action sociale

Par 18 voix pour, avec 10 abstentions (Mme MEYSSONNIER, M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. CLEMENT, M. DURAND, Mme JOUANNIN, Mme PETITJEAN et M. ROLLAND), approuve les conventions de mise à disposition proposées et autorise M. le maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

2.3 - Modification des horaires d'accueil du public dans les services municipaux

Par 19 voix pour, avec 9 abstentions (M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. CLEMENT, M. DURAND, Mme JOUANNIN, Mme PETITJEAN et M. ROLLAND), le conseil municipal décide de modifier les horaires d'ouverture au public, à partir du 1^{er} novembre 2019, conformément aux horaires proposés et autorise M. le Maire à modifier le règlement intérieur du personnel en conséquence.

3. FINANCES :

3.1 - Indemnité de conseil allouée au trésorier municipal

Par 28 voix pour, le conseil municipal décide d'attribuer à M. Régis JOUVE, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par les textes en vigueur, à hauteur du montant du décompte du 18 juin 2019, soit la somme de 2 125,29 €.

3.2 - Avenant à la convention de dette récupérable relative aux transferts de compétences de la commune à la métropole d'Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2018

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve l'avenant proposé à la convention de dette récupérable signée avec la métropole d'Aix-Marseille-Provence, ramenant les annuités au titre de la période de 246 140 € à 179 087 € les annuités en capital et de 55 647 € à 40 173 € les annuités en intérêt, soit de 301 787 € à 219 260 € au total, et autorise M. le Maire ou son représentant légal le signer ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de cette délibération.

3.3 - Attribution de subventions aux associations

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve l'amendement consistant en l'ajout ^{de} la demande de subvention du CIQ de Cabriès Village au projet de délibération.

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve l'attribution de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2019 pour l'association Art K'Danse, à hauteur de 1 000 € ; l'Olympique Cabriès-Calas, à hauteur de 10 000 € et au CIQ Cabriès Village, à hauteur de 400 €.

4. URBANISME – ENVIRONNEMENT :

4.1 - Modification du règlement intérieur relatif à la restauration scolaire, aux accueils périscolaires et aux Temps d'Accueil Périscolaires

Par 28 voix pour, le conseil municipal adopte la modification du règlement intérieur relatif à la restauration collective et aux accueils périscolaires.

4.2 - Renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant « Li Esquiròu » et « Li Cabri Chou » pour la période 2019-2022

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve la Convention d'Objectifs et de Financement proposée pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022.

4.3 - Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement "Parc Club de l'Arbois" et "Lou Pan Perdu" au titre de la prestation de service accueils de loisirs « Extrascolaire »

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve la Convention d'Objectifs et de Financement proposée, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 et autorise M. le Maire à signer cette convention avec le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

4.4 - Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement "Parc Club de l'Arbois" et "Lou Pan Perdu" au titre de la prestation de service accueils de loisirs « Périscolaire »

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve la Convention d'Objectifs et de Financement proposée, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 et autorise M. le Maire à signer cette convention avec le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

5. TRAVAUX - URBANISME :

5.1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Pays d'Aix – Avis du conseil municipal sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Par 18 voix pour, 2 contre (M. CLEMENT et M. ROLLAND) et avec 8 abstentions (Mme MEYSSONNIER, M. DI CHIARA, M. MARTIN, M. BOURQUIN, Mme LANFRANCO, M. DURAND, Mme JOUANNIN et Mme PETITJEAN), le conseil municipal émet un avis favorable avec des réserves impératives sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables présenté, à savoir qu'il sollicite une formulation moins restrictive de l'orientation « 1.6 : encadrer les extensions urbaines » 2^{ème} alinéa, permettant le maintien des zones 2AU actuellement délimitées dans les plans locaux d'urbanisme des communes dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Pays d'Aix ; qu'il demande l'inscription de la traversée de Calas / RD543 au 6^{ème} alinéa de l'orientation « 3.1 : intégrer aux projets urbains la problématique de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques et nuisances sonores » ; qu'il demande une réduction du pourcentage de production de logements sociaux neufs à 30 % au lieu des 40 % indiqués au 1^{er} alinéa de l'orientation « 4.4 : Mieux répondre aux besoins des habitants en renforçant la mixité sociale » ; qu'il demande la reformulation suivante de l'orientation « 5.3 : Favoriser l'extension dans un périmètre déterminé, notamment lorsque cette extension a fait l'objet d'une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme par la commune concernée, la requalification, la densification et la réhabilitation des trois grandes zones commerciales existantes (Plan de Campagne, La Pioline et Vitrolles Espace), en maintenant une activité diversifiée et mixte, tout en anticipant, dans la mesure du possible, la mutation et l'adaptation aux nouveaux usages de consommation (e-commerce, drive...) et en favorisant le développement d'activités ludiques, sportives et culturelles ainsi que les activités tertiaires et habitat » et qu'il suggère l'assouplissement du titre de l'orientation « 7.1 en vue de favoriser le développement des zones agricoles » ; et dit qu'à défaut de prendre en compte ces réserves, son avis sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables présenté doit être tenu pour défavorable.

5.2 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouc Bel Air – Avis du conseil municipal sur le projet de modification n°4

Par 28 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Bouc Bel Air.

5.3 - Acquisition des parcelles cadastrées section CP n°s1 et 75

Par 27 voix pour et 1 contre (M. BOURQUIN), le conseil municipal accepte l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section CP n° 1 et 75, d'une contenance totale de 2 319 m² et donne mandat à M. le maire pour procéder à cette acquisition, stipuler toutes clauses et conditions relatives à celles-ci, et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire à l'exécution de cette délibération, et l'autorise notamment à signer les actes à intervenir.

5.4 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la métropole Aix-Marseille-Provence à la commune pour la réfection de réseaux humides du quartier du Maréchal Leclerc de Hautecloque à Calas

Par 28 voix pour, le conseil municipal approuve le projet de convention proposé de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation par la commune de la réfection de réseaux humides de l'avenue maréchal Leclerc de Hautecloque et autorise M. le maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Signature du Président de séance,



**Hervé FABRE-AUBRESPY,
Maire de Cabriès**

Signature du Secrétaire de séance,



**Marlène BERTRAND,
Adjointe au maire**